

Image not found or type unknown



re-mariage, procedures a engager

Par **les2ju**, le **07/12/2008** à **13:35**

je suis pacsée, mon conjoint a été marié dans le passé, sa femme a gardé le nom de famille, hors nous avons dans le projet de nous marier incessamment sous peu.

Faut-il faire annulé notre pacs?

Son ex-femme perdrat-elle automatiquement son nom de famille ou faut-il engager une procédure telle qu'elle soit?